



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 1^{er} MARS 2021**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Brzeski

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} mars 2021 soit adopté.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Brzeski

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2021 soit approuvé.

6. RAPPORTS AU CONSEIL

6.1. CORRESPONDANCE

Mairesse Smith

Aucun rapport n'est déposé.

6.2. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Conseillère Brzeski

Aucun procès-verbal n'est déposé.

6.3. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION

Conseillère Kez

Les procès-verbaux des rencontres de la commission des finances et de l'administration tenues les 2 décembre et 11 décembre 2020 sont déposés.

6.4. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES TRANSPORTS

Conseillère Bostock

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur les transports tenue le 19 janvier 2021 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

6.5. RAPPORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Conseiller Shamie

Le rapport de main-d'oeuvre pour le mois de janvier 2021 est déposé.

6.6. REGISTRE DES PAIEMENTS

Conseillère Kez

La liste des paiements pour le mois de janvier 2021 est déposée.

6.7. LISTE D'APPROBATION EN VERTU DU RÈGLEMENT 1507

Conseiller Shamie

Conformément au *Règlement 1507 sur la délégation de pouvoirs à certains employés de la Ville de Westmount*, la liste d'autorisation de dépenses pour le mois de janvier 2021 est déposée.

6.8. COMMENTAIRES REÇUS SUITE À LA CONSULTATION ÉCRITE - RÈGLEMENT 1568

Conseillère Lulham

Les deux (2) commentaires reçus suite à la consultation écrite concernant le premier projet de règlement n° 1568 intitulé « *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 1303 concernant le zonage – zones C5-20-01, C5-20-02, C5-20-03, C5-20-04, C5-20-05, C5-21-07, C5-24-12 et C5-24-14 (restaurants)* » sont déposés.

7. ORIENTATION DU CONSEIL SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

**PROPOSEUR
APPUYEUR**

Conseillère Brzeski

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, soit autorisée à prendre toute décision qu'elle jugera opportune à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Montréal devant se tenir le 25 mars 2021 et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Westmount et de ses résidents.

8. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 2021-02-30 - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - FOURNITURE DE SEMENCES, DE FLEURS ANNUELLES ET DE PLANTES TROPICALES À PLANTER DANS LES PARCS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE DE WESTMOUNT AU PRINTEMPS 2021 (INV-2021-005)

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 15 février 2021, le conseil municipal a adopté la résolution n° 2021-02-30 intitulée « Appel d'offres sur invitation - Fourniture de semences, de fleurs annuelles et de plantes tropicales à planter dans les parcs et espaces verts de la Ville de Westmount au printemps 2021 (INV-2021-005) » ;

ATTENDU QU'à l'appui de la décision prise lors de ladite séance du conseil, une déclaration relative aux mesures prises pour assurer la rotation des cocontractants (annexe IV) a été soumise aux membres du conseil conformément au *Règlement 1556 sur la gestion contractuelle* ;

ATTENDU QU'à l'appui de la décision prise lors de ladite séance du conseil, un rapport préparé par la chef de division – approvisionnement a été soumis aux membres du conseil.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Lulham

QUE la résolution n° 2021-02-30 soit modifiée en remplaçant le titre par « Demande de propositions – Fourniture de semences, de fleurs annuelles et de plantes tropicales à planter dans les parcs et espaces verts de la Ville de Westmount au printemps 2021 (INV-2021-005) » ;

QUE le premier paragraphe de la résolution n° 2021-02-30 soit modifié par l'ajout de « (demande de propositions n° INV-2021-005) » à la fin du paragraphe.

9. APPEL D'OFFRES PUBLIC - ACHAT DE 1100 MÈTRES DE CÂBLE 350 MCM, 3C, XLPE POUR DES TRAVAUX SUR L'AVENUE WESTMOUNT (PUB-2021-020)

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 5 février 2021 pour l'achat de 1100 mètres de câble 350 MCM, 3C, XLPE pour des travaux sur l'avenue Westmount (appel d'offres n° PUB-2021-020) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Lumen, division de Sonepar Canada inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la chef de division - approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Shamie

D'autoriser une dépense de 236 488,56 \$, incluant le crédit de taxe, pour l'achat de 1100 mètres de câble 350 MCM, 3C, XLPE pour des travaux sur l'avenue Westmount (appel d'offres n° PUB-2021-020) ;

D'accorder à Lumen, division de Sonepar Canada inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 902,72 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres PUB-2021-020 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2021-1181.

10. APPEL D'OFFRES PAR INVITATION - ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION INV-2021-007

ATTENDU QUE des soumissions ont été ouvertes publiquement le 10 février 2021, pour l'achat de lampadaires de rue Washington de 14 pouces (appel d'offres n° INV-2021-007) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, les soumissions sont jugées non conformes.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseiller Shamie

QUE les deux (2) soumissions déposées à la suite de l'appel d'offres portant le numéro INV-2021-007, pour le contrat pour l'achat de lampadaires de rue Washington de 14 pouces, soient rejetées sur la base que les soumissions sont non conformes.

11. ADOPTION D'UN DEUXIÈME PROJET - RÈGLEMENT 1568 VISANT À MODIFIER DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT 1303 CONCERNANT LE ZONAGE – ZONES C5-20-01, C5-20-02, C5-20-03, C5-20-04, C5-20-05, C5-21-07, C5-24-12 ET C5-24-14 (RESTAURANTS)

Le greffier de la ville

Le greffier signale que toutes les formalités requises pour la dispense de lecture de ce règlement ont été respectées et que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public.

OBJET

L'objet de ce règlement est de modifier les grilles des usages et des bâtiments permis jointes au Règlement 1303 concernant le zonage afin de retirer les exigences relatives à la superficie maximale et l'exigence de servir aux tables.

L'objet de ce règlement est également d'abolir le contingent relatif au nombre de restaurants autorisés dans les zones C5-20-01, C5-20-02, C5-20-03, C5-20-04, C5-20-05, C5-21-07, C5-24-12 et C5-24-14.

La mairesse Smith

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement et que la lecture en est dispensée.

PROPOSEUR
APPUYEUR

Conseillère Lulham

QUE le deuxième projet de règlement n° 1568 intitulé *Règlement visant à modifier de nouveau le règlement 1303 concernant le zonage – zones C5-20-01, C5-20-02, C5-20-03, C5-20-04, C5-20-05, C5-21-07, C5-24-12 et C5-24-14 (restaurants)* soit adopté sans modification.

12. AMÉNAGEMENT URBAIN - APPROBATION SOUS LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)

ATTENDU QU'en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, la délivrance de certains permis de construction est assujettie à la recommandation préalable des plans par le comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3.2.2 de ce règlement, le conseil doit se prononcer par résolution sur ces recommandations du comité.

PROPOSEUR

Conseiller Peart

APPUYEUR

QUE, selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme formulées lors de ses réunions tenues les 22 février et 23 février 2021, les demandes de permis de construction se trouvant à la liste ci-jointe, telles que révisées conformément au *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*, soient approuvées.

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.